



Sous la Halle à Massueville

Spécial élections municipales
Septembre 2017

Le mot De la présidente d'élection

**France
St-Pierre**

Chers citoyens et chères
citoyennes,

Le dimanche 5 novembre prochain, il y auront lieu les élections municipales au Québec. Voici l'occasion pour les citoyens et citoyennes de la Municipalité du Village de Massueville d'exercer leur droit de vote afin de choisir les personnes qui formeront le conseil municipal pour les quatre prochaines années. À titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, j'ai également la responsabilité d'agir comme présidente d'élection lors du scrutin.

Le rôle de présidente d'élection est de veiller au bon déroulement de l'élection et, notamment, de s'assurer que toute personne qui a le droit de voter, puisse exercer ce droit dans les meilleures conditions possibles. Mes responsabilités sont donc de voir à l'organisation technique, logistique et juridique de l'élection tout en conservant une indépendance et une neutralité politique. C'est la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui édicte l'ensemble des règles qui doivent servir de cadre de référence à la préparation de l'élection.

Il est important de vous exprimer par ce vote et de choisir le ou les candidat(s) qui corresponde(nt) le mieux à vos orientations en ce qui concerne la gestion de la municipalité.

Les élus réunis en conseil représentent la population. Ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités d'action de la municipalité et en administrent les affaires. Le rôle du conseil municipal est de s'assurer que les services offerts par la municipalité (voirie, urbanisme, loisirs, sécurité civile, hygiène du milieu, etc.) répondent aux besoins de la collectivité

Il est essentiel de choisir des personnes responsables avec le désir de contribuer par leur disponibilité et leur expérience personnelle à la bonne gestion de la communauté. Votre vote est l'expression de vos opinions et de vos besoins pour la qualité de vie de votre communauté.

Cette édition spéciale du journal "Sous la Halle de Massueville" a été produite afin de vous offrir toute l'information nécessaire pour faciliter votre participation au processus électoral.

Vous pouvez communiquer avec moi pour toutes informations relatives à cette élection au bureau de la présidente d'élection, situé à la mairie du Village de Massueville, au 246, rue Bonsecours ou téléphonez au 450 788-2957. Je répondrai à vos questions avec Plaisir.

CANDIDATURE

Date butoir : le 6 octobre 2017 à 16 h 30

Qui peut présenter sa candidature ?

Est éligible au poste de maire ou de conseiller de la municipalité, toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la municipalité du Village de Massueville et qui réside sur le territoire de la municipalité de façon continue ou non depuis au moins le 1^{er} septembre 2016. La loi prévoit toutefois certains motifs d'inéligibilité à ces postes. La présidente d'élection peut vous informer sur ces motifs.



En bref !

- **DOIT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE**
- **DOIT RÉSIDER SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DEPUIS AU MOINS LE 1^{ER} SEPT. 2016**
- **DOIT PRODUIRE UNE DÉCLARATION ÉCRITE DE CANDIDATURE AVANT LE 6 OCTOBRE 2017**

Pour consultation

- **DIRECTRICE GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS**
www.electionsqbec.qc.ca
- **SITE DE LA MUNICIPALITÉ**
www.massueville.net

Comment peut-on se présenter à un poste de membre du conseil ?

Toute personne éligible peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil de la municipalité à la fois, en produisant une déclaration écrite de candidature auprès de la présidente d'élection.

Les formulaires requis pour soumettre sa candidature sont actuellement disponibles à la mairie du Village de Massueville située au 246, rue Bonsecours.

La déclaration de candidature devra, sous peine de rejet, être produite au bureau de la présidente d'élection entre le 22 septembre et le 6 octobre 2017 selon l'horaire suivant :

**du lundi au jeudi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00**

Exceptionnellement, la présidente d'élection sera présente

**le vendredi 6 octobre,
de 9 h 00 à 16 h 30 : SANS INTERRUPTION.**

Veuillez noter qu'**AUCUNE DÉCLARATION NE SERA ACCEPTÉE APRÈS 16 H 30, LE 6 OCTOBRE.**

Afin d'éviter les désagréments qu'entraînerait le refus d'une déclaration incomplète ou invalide, le présidente d'élection vous invite fortement à faire vérifier et à déposer votre formulaire de candidature **AVANT L'HEURE FINALE.**

L'ÉLECTEUR

Date butoir : 1^{er} septembre 2017

Municipalité
MASSUEVILLE



massueville@pierredesaurel.com

Les règles

_____ à respecter _____ **toutes les conditions**

Afin d'être inscrit sur la liste électorale et avoir le droit de vote, vous devez remplir, au 1^{er} septembre 2017, TOUTES les conditions suivantes :

- 1) Être une personne physique,
- 2) Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin,
- 3) Posséder la citoyenneté canadienne,
- 4) Ne pas être sous curatelle,
- 5) Ne pas avoir été déclaré coupable de manoeuvres électorales frauduleuses.

_____ à respecter _____ **une des deux conditions**

Et remplir **UNE** des conditions suivantes :

- 5) Être domicilié sur le territoire de la municipalité du Village de Massueville, et depuis au moins six mois au Québec;
- 6) Être depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé au Village de Massueville.

Pour être inscrit sur la liste électorale, vous devez remplir au 1^{er} septembre 2017 les conditions pour être électeur. **Toute personne qui aura atteint 18 ans le jour du scrutin, soit le 5 novembre 2017, a aussi droit d'être inscrite sur la liste électorale.**

_____ être inscrit _____ **liste électorale**

Pour avoir droit de vote, votre nom doit OBLIGATOIREMENT apparaître sur la liste électorale.

En _bref ! _____

- REMPLIR LES CONDITIONS
1 - 2 - 3 - 4
- REMPLIR LA CONDITION
5 OU 6
- ÊTRE INSCRIT SUR LA
LISTE ÉLECTORALE



VOUS AVEZ

4

HEURES

POUR ALLER VOTER

Le jour des élections, votre employeur doit vous accorder **au moins quatre heures consécutives** pendant l'ouverture des bureaux de vote pour aller voter. **Cela n'inclut pas le temps normalement accordé pour les repas.**

Si vous avez des difficultés pour voter...
le personnel du bureau de vote est là pour vous faciliter la tâche.

Aussi :

- vous pouvez obtenir de l'aide si vous êtes incapable de marquer votre bulletin de vote ;
- les personnes ayant une déficience visuelle peuvent voter seules, en utilisant un gabarit qui leur sera remis. Elles seront informées de l'ordre dans lequel les noms des candidats figurent sur le bulletin.

LA VOTATION

Mairie de Massueville

Municipalité
MASSUEVILLE



massueville@pierredesaurel.com

Quand ?

— De 10 h à 20 h —

Vote

5 novembre 2017

— De 12 h à 20 h —

Vote par anticipation

29 octobre 2017



Le scrutin général se déroulera le dimanche 5 novembre 2017, de 10 h à 20 h, au terme de la période des mises en candidature, s' il y a plus d'un candidat en lice (au poste de maire et à chacun des postes de conseillers).

Si vous prévoyez être absent ou incapable d'exercer votre droit de vote le jour du scrutin, vous pouvez voter par anticipation. Le vote aura lieu le dimanche 29 octobre 2017, soit sept jours avant le scrutin. À noter que tout électeur inscrit sur la liste électorale peut voter par anticipation

Où ?

— Mairie de Massueville —

246,

rue Bonsecours

Le scrutin général du 5 novembre ainsi que le vote par anticipation du 29 octobre 2017 se tiendront à la mairie du Village de Massueville, au 246, rue Bonsecours.

Comment ?

— pièce d'identité —

obligatoire

Pour voter le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin, vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter une pièce d'identité avec photo.

Cette pièce d'identité peut être :

- 1) Votre carte d'assurance maladie,
- 2) Votre permis de conduire,
- 3) Votre passeport canadien,
- 4) Le certificat de statut d'indien délivré aux personnes inscrites au registre des indiens en vertu de la Loi sur les Indiens,
- 5) La carte d'identité des Forces Canadiennes délivrée en vertu de l'ordonnance OAF 26-3 du ministère de la Défense Nationale.

L'électeur qui n'a pu établir son identité conformément au paragraphe précédent sera dirigé vers la table de vérification de l'identité des électeurs. Il devra alors :

- 1) Présenter d'autres documents pour démontrer son identité;
- 2) Ou être accompagné d'une autre personne qui attestera son identité et présentera ses propres documents d'identification reconnus par la Loi.

En _bref !

- **SI VOUS POUVEZ ALLER VOTER EN DEHORS DES HEURES DE POINTE, FAITES-LE...**

LE TEMPS D'ATTENTE SERA ALORS RÉDUIT...

- **AYEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ EN MAIN LORSQUE VOUS VOUS PRÉSENTEZ AU BUREAU DE SCRUTIN...**

LE TEMPS D'ATTENTE SERA ALORS RÉDUIT...

Questions ? | présidente d'élection : 450 788-2957

LA LISTE ÉLECTORALE

et sa révision...



Êtes-vous
sur la liste ?

c'est
obligatoire

Pour exercer son droit de vote, un électeur doit OBLIGATOIREMENT ÊTRE INSCRIT sur la liste électorale.

La liste électorale municipale est produite à partir de la liste électorale permanente du Québec. Depuis 1997, les renseignements sur les électeurs du Québec sont regroupés dans un fichier informatisé administré par le Directeur général des élections du Québec. Ces informations, qui demeurent confidentielles, servent à préparer les listes électorales pour les élections provinciales, municipales et scolaires.

Pour vous permettre de vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale de la municipalité, un avis personnalisé sera transmis à chaque résidence du Village de Massueville dans la semaine du 9 octobre 2017, **seulement si un scrutin est nécessaire le 5 novembre suivant.**

Commission
de révision

17 octobre 2017
18 octobre 2017

S'il y a scrutin le 5 novembre et que vous ne recevez pas l'avis personnalisé ou l'extrait de la liste électorale, si vous n'êtes pas inscrit sur la liste, ou si vous constatez une erreur concernant votre inscription ou désirez la radier, vous devrez vous présenter devant la Commission de la révision de la liste électorale qui se tiendra au bureau de la présidente d'élection situé à la mairie (246, rue Bonsecours) selon l'horaire suivant :

Mardi 17 octobre

De 10 h 00 à 13 h 00

De 14 h 30 à 17 h 30

De 19 h 00 à 22 h 00

Mercredi 18 octobre

De 10 h à 15 h 30

La Commission de révision pourra exiger tout document nécessaire pour prendre une décision, par exemple; une pièce d'identité.

En
bref !

• **SEMAINE DU 9 OCT. 2017**

Surveillez la poste pour votre avis personnalisé d'inscription.

• **17 - 18 OCT. 2017**

Si vous n'avez pas reçu d'avis, présentez-vous devant la Commission de révision.



CALENDRIER 2017

dates importantes à retenir

Municipalité
MASSUEVILLE



massueville@pierredesaurel.com

dimanche lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi

1 Oct.	2	3	4	5	<u>6</u>	7
<u>8</u>	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	<u>12</u>	<u>13</u>	<u>14</u>
15	16	<u>17</u>	<u>18</u>	19	20	21
22	23	24	25	<u>26</u>	27	28
<u>29</u>	30	31	1 Nov.	2	3	4
<u>5</u>	6	7	8	9	10	11

Du 22 septembre au 6 octobre 2017

C'est la période pour déposer une **déclaration de candidature** jusqu'à **16 h 30**, le vendredi 6 octobre, au bureau de la présidente d'élection.

6 octobre 2017

Le présidente dépose la **liste électorale**.

Limite pour **déposer une candidature**.

Proclamation des candidats élus sans opposition.

Semaine du 8 octobre 2017

Un avis de révision est expédié à chaque adresse expliquant la procédure de révision de la liste électorale.

17 et 18 octobre 2017

Dernière chance pour demander une **révision de la liste électorale** en se présentant au Bureau de la présidente d'élection situé à la mairie.

La **Commission de révision** siégera seulement s'il y a élection.

26 octobre 2017

Entrée en vigueur de la liste électorale.

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur cette liste ne pourront pas voter.

29 octobre 2017

Vote par anticipation

De 12 h à 20 h, à la mairie du Village de Massueville, 246, rue Bonsecours.

5 novembre 2017 Vote général

De 10 h à 20 h, à la mairie du Village de Massueville, 246 rue Bonsecours.

Avis public d'élection

Municipalité
Village de Massueville

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de
du Village de Massueville
Municipalité

par France St-Pierre, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : poste de maire, et les postes aux sièges 1, 2, 3, 4 5 et 6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017 09 22 au 2017 10 06
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
			De : _____ à : _____	De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi 2017 10 06 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,
un scrutin sera tenu le :

2017 11 05 **de 10 h à 20 h**
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :
2017 10 29 **de 12 h à 20 h**
année mois jour

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Mireille P. Levasseur

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Adresse : <u>246, rue Bonsecours</u> <u>Massueville Qc J0G 1K0</u> <u>450 788-2957</u> Ind. rég. Numéro de téléphone	Adjoint Adresse : _____ _____ Ind. rég. Numéro de téléphone
---	--

Signature
Donné à _____ Village de Massueville, le 2017 09 13
Municipalité année mois jour